

Initiative populaire fédérale

« Pour la dignité des animaux de rente agricoles (Initiative pour les vaches à cornes) »

Publiée dans la Feuille fédérale le 23.09.2014. Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures: 23.03.2016



Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68ss.), que

la Constitution soit modifiée comme suit: Art. 104, al. 3, let. b

³ Elle [la Confédération] conçoit les mesures de sorte que l'agriculture réponde à ses multiples fonctions. Ses compétences et ses tâches sont notamment les suivantes:

b. elle encourage, au moyen de mesures incitatives présentant un intérêt économique, les formes d'exploitation particulièrement en accord avec la nature et respectueuses de l'environnement et des animaux; **ce faisant, elle veille en particulier à ce que les détenteurs de vaches, de taureaux reproducteurs, de chèvres et de boucs reproducteurs soient soutenus financièrement tant que les animaux adultes portent leurs cornes.**

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

veuillez compléter le Canton		NPA		veuillez compléter la Commune politique			
N	Nom / Prénom écrire à la main, en majuscules	Date de naissance jj mm aaaa			Adresse rue et numéro	Signature manuscrite	Contrôle laisser en blanc
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

Le comité d'initiative: composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote: Fretz Tamara, Rte de Grenilles 100, 1726 **Grenilles FR**; Züger Martin, Burgweg 20, 8853 **Lachen SZ**; Spengler Neff Annette, Hofmattweg 16, 4144 **Arlesheim BL**; Vanrenterghem Melchior, Looweg 1, 9463 **Oberriet SG**; Imperatori Regula, Obere Muolte, 2827 **Schelten BE**; Schmid Viola, Untersüren 1, 6318 **Walchwil ZG**; McAlavey Thomas, Wildbachstr. 10, 4513 **Langendorf SO**; Capaul Armin, Valengiron 51, 2742 **Perrefitte BE**; Berchtold-Schmid Ruth, Schulhausweg 3, 3986 **Ried-Mörel VS**; Bär Markus, Beckenstr. 15, 4056 **Basel BS**; Senn Markus, Munt la Reita, 6684 **Cimalmotto TI**; Ott Martin, Schiiblestr. 2, 8537 **Uerschhausen TG**; Schuler Brigitte, Oberdorfstr. 27, 7416 **Almens GR**; Aebi Nadine, Brandstr. 32, 8610 **Uster ZH**; Hösli Giorgio, Vorderdorfstr. 4, 8753 **Mollis GL**; Schöni Eva, Ferme Lavaux 1, 2912 **Roche-d'Or JU**.

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée tout-de-suite à: Hornkuh-Initiative, Valengiron 51, 2742 Perrefitte.

Des listes supplémentaires et des flyers ou des informations peuvent être commandés gratuitement au tél. 032 493 30 25 ou téléchargés sous www.hornkuh.ch

Pour participer aux frais financiers utiliser s.v.p. le compte postal: IG Hornkuh 60-535471-5 / IBAN CH66 0900 0000 6053 5471 5 Merci beaucoup!

Le comité de l'initiative se charge d'obtenir l'attestation de la qualité d'électeur. Veuillez, s.v.p. laisser le champ vide.	Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les _____ (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.			Sceau:
	Lieu/Date	Signature manuscrite	Fonction officielle	